

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Loto-Québec

Volume 3, no 5 – 8 août 2018

Unité de négociation Loto-Québec (SPGQ)

État de la situation au 8 août 2018

Saviez-vous que ?

Dans l'Info-Négo du 27 juillet, nous avons mentionné les hausses salariales actuellement sur la table : 2 % par an (mais qui équivalent réellement à 0,7 % par an lorsque sont incluses dans le calcul les pertes financières encourues par les autres demandes de l'employeur). Aujourd'hui, nous détaillons ces pertes financières pour vous permettre de mieux comprendre pourquoi votre comité de négociation considère ces offres comme inacceptables.

Selon les modalités de cette offre, un professionnel au dernier échelon aurait perdu 491 \$ cette année.

Basé sur les calculs du courriel Info-Négo du 27 juillet 2018 : en 2014, le salaire à l'échelon 18 était de 82 932 \$. Si nous ajoutons le boni cible de 6 % (4 976 \$), cela signifie que la rémunération totale à laquelle nous pouvions nous attendre était de 87 907 \$.

Dans les faits, la performance excellente de Loto-Québec cette année a permis de majorer notre boni à 8,14 % (6 750 \$) ou 89 682 \$.

L'employeur propose des augmentations de 2 % s'il supprime les bonis. En appliquant des augmentations de 2 % par an sur 4 ans, et en enlevant la valeur des deux journées de maladie (577\$), la rémunération totale serait de 89 191 \$ en 2018 **soit 491 \$ de moins que notre rémunération totale cette année (89 682 \$ - 89 191 \$).**

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!

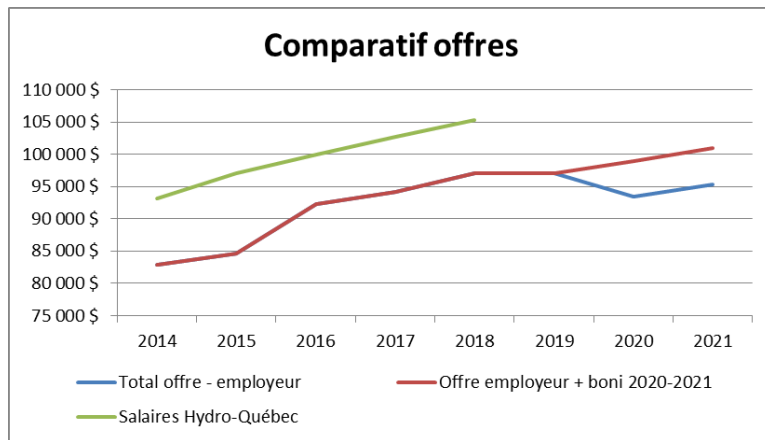


Loto-Québec

Comparaison des offres et salaires Hydro-Québec

Si nous comparons l'offre de l'employeur à la perte du boni de 6 % prévue en 2020 et 2021, l'employeur sort grand gagnant avec l'offre actuelle de 2 % par année sur 7 ans. En effet, le graphique qui suit démontre clairement que nos salaires baisseront en 2020-2021.

Si nous comparons l'offre de l'employeur aux salaires offerts à la moyenne des professionnels de classe B et C à Hydro-Québec (les classes comparables aux professionnels syndiqués de Loto-Québec), un rattrapage salarial est nécessaire si Loto-Québec souhaite être concurrentielle sur le marché actuel de l'emploi.



Année	Offres	Boni %	Boni \$	Total offre - employeur	Offre employeur + boni 2020-2021	Salaires Hydro-Québec
2014			0,00 \$	82 932,00 \$	82 932,00 \$	93 170,31 \$
2015	2,0%		0,00 \$	84 590,64 \$	84 590,64 \$	97 083,46 \$
2016	2,0%	7,0%	6 039,77 \$	92 322,22 \$	92 322,22 \$	99 995,96 \$
2017	2,0%	7,0%	6 160,57 \$	94 168,67 \$	94 168,67 \$	102 745,85 \$
2018	2,0%	8,1%	7 307,14 \$	97 075,40 \$	97 075,40 \$	105 314,50 \$
2019	2,0%	6,0%	5 493,82 \$	97 057,45 \$	97 057,45 \$	
2020	2,0%	6,0%	5 603,69 \$	93 394,90 \$	98 998,60 \$	
2021	2,0%	6,0%	5 715,77 \$	95 262,80 \$	100 978,57 \$	

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Loto-Québec

La contre-proposition du SPGQ présentée à la partie patronale le 25 juillet mentionnait le point suivant : maintien de nos 12 jours de maladie cumulables (la demande patronale limiterait le cumul en banque à 20 jours de maladie, l'excédent serait payé à 70 % à partir de 2024).

Voici deux scénarios (sans oublier le passage de 12 à 10 jours de maladie par an dès la signature de la convention) :

Scénario 1 : employé en début de carrière ou employé prenant régulièrement ces jours de maladie

Banque de 10 jours (70 heures) – l'impact de la demande patronale se chiffre aux 2 jours de maladie perdus par an affectant directement la conciliation travail-famille, soit une perte de 577 \$ par an.

Scénario 2 : employé approchant la retraite qui prend peu de jours de maladie

Banque de 120 jours – 20 jours permis, donc 100 jours à liquider en 2024 à 70 % par opposition à ce qu'ils soient payés à 100%. Ce paiement vous ferait perdre 30 jours ou 8 655 \$. Rappelons qu'il s'agit d'un droit acquis et que la partie patronale n'offre rien en contrepartie. De plus, le montant forfaitaire payé en 2024 s'ajoutera à vos revenus annuels en plus d'être imposable.

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Loto-Québec

Sommaire des coûts des grèves à ce jour pour la majorité des professionnels

Perte de rémunération à ce jour aux membres (2h45) et perte de rémunération envisagée pour les membres ayant un horaire d'été les 16 et 17 août (7h45 + 4h), soit environ 2 jours de salaire pour conserver un boni équivalent cette année à 20 jours de salaire.

Il est essentiel de prendre les mesures nécessaires pour conserver nos acquis. **Votre soutien permettra d'accentuer la pression sur l'employeur lors de la journée de conciliation du 14 août. Votre appui de masse sera important pour se faire entendre lors des deux jours de grève prévus les 16 et 17 août.**

Pour terminer, toute offre jugée raisonnable vous sera présentée sans exception.

Le comité de négociation de l'accréditation Loto-Québec,

François-D. Dupont
Gervais Hudon
Stéphanie Lopez
Émilie Lachance, négociatrice et conseillère SPGQ